

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

DECISION MUNICIPALE n° D20230330-021

	Service	Pôle aménagement
	Type	Convention de partenariat
Matière	1.1.3	Commande publique – marchés publics – services
Objet	Participation au programme POLLINIZ'ACTEURS du CPIE de la Corrèze sur le site touristique du lac de Ponty – autorisation de Monsieur le Maire à signer une convention en ce sens avec le CPIE de la Corrèze	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : D'approuver la convention à intervenir le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Corrèze pour la participation au programme Polliniz'acteurs. Dans le cadre de ce programme, le CPIE accompagne la Ville d'Ussel dans la prise en compte des pollinisateurs sauvages sur le site touristique du lac de Ponty.

Article 2 : La convention prend effet dès sa signature par les deux parties et s'exerce jusqu'au 31 Juillet 2023.

Article 3 : Aucune contribution financière n'est demandée à la Commune.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 30 mars 2023.

**Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze**



Christophe Arfeuillère
Christophe ARFEUILLÈRE